

**Rapport de la commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.05PR
concernant
une demande d'un crédit d'investissement de CHF 575'000.- pour le
réaménagement
des places d'hivernage et bers à bateaux en « arrière-port »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 avril 2018 et le 28 mai 2018.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roland VILLARD, remplacé par M. Roger GYGAX le 28 mai, et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée le 16 avril de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

La Commission des finances soutient, à la majorité de ses membres- un membre étant opposé au principe même de la dépense - le réaménagement des places d'hivernage proposé.

Mais elle formule les demandes suivantes :

Relation avec un projet d'éventuel nouveau port.

La Commission regrette que le préavis semble lier le projet de réaménagement des places d'hivernage à l'aménagement d'un nouveau port. Or, le projet de réaménagement doit être évalué pour lui-même, indépendamment de tout projet de nouveau port. Le projet est clairement destiné à mettre fin à la situation actuelle, caractérisée par une certaine anarchie et des risques importants de pollutions du sol en cas de travaux sur les bateaux, sans anticiper d'autres projets.

Financement

Le réaménagement de places d'hivernage est destiné aux personnes, citoyens d'Yverdon ou d'autres communes, voire d'autres pays, qui utilisent des places de port d'Yverdon-les-Bains. Il n'y a pas de raison pour que ce projet soit une charge à long terme pour les finances générales de la Ville.

La Commission des finances demande donc que les taxes d'hivernages soient adaptées pour qu'elles couvrent l'amortissement de l'investissement ainsi que les charges d'exploitation, voire rapporte un intérêt raisonnable, toutefois sans tenir compte du prix du terrain, mis à disposition gratuitement, et des investissements passés.

La Commission estime que ce niveau de rendement peut être atteint par une hausse raisonnable des taxes, qui n'ont pas été réajustées depuis 2005. La Commission estime également que les montants de ces taxes peuvent continuer d'être modulés en fonction de la taille ou de l'encombrement des bateaux concernés, afin de ne pas préjudicier les propriétaires de petites embarcations.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances demande que le préavis n'anticipe aucun nouveau projet et que les taxes d'utilisation soient ajustées pour que l'investissement ne représente pas une charge supplémentaire sur les finances de la Ville.

La Commission vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, par 6 voix pour et une opposition, d'approuver le préavis PR18.05PR.



Pierre Hunkeler
Président

Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2018